

La FDJ dresse le bilan de son partenariat avec l'application Umay

jeu 26/02/2026 - 15:19



Engagée avec l'application Umay depuis 2024 dans un partenariat, la Française des Jeux (FDJ) dresse aujourd'hui le bilan de cette association visant à faire des points de vente du réseau FDJ des lieux de refuge pour les personnes en proie à des situations malveillantes dans la rue.

Les points de vente, des lieux de sécurité

Depuis l'établissement du partenariat entre la FDJ et Umay, 1 000 buralistes dans la France entière ont fait de leur commerce des espaces sécurisés en s'engageant dans cette initiative. En leur sein, 2 000 victimes ont pu être mises en sécurité. Pour le groupe, cette démarche est porteuse "de sens" et il "souhaiterait la voir prendre de l'ampleur", rapporte Isabelle Cesari, responsable Raison d'être et Parties prenantes chez FDJ UNITED. Elle ajoute que "l'ensemble du réseau des points de vente, au-delà de vendre des produits, c'est avant tout le lien social [...] Ils connaissent parfaitement leur clientèle". Les commerces ont aussi de larges horaires permettant ainsi d'accueillir des victimes sur une plus grande amplitude horaire.

Régis Jeanne Di Lambard, gérant d'un bar-tabac parisien, point de vente FDJ, participe à l'action menée par Umay et FDJ depuis 2023, année où un premier essai avait été déployé avant l'officialisation du partenariat en 2024. Lors du bilan, il a notamment expliqué qu'être une "safe place" permet de couper court à la situation qui prend place à l'extérieur. "A partir du moment où vous cassez ce phénomène de harcèlement, et que vous mettez la personne en sécurité, elle se dit "ouf, ça y est, je suis protégée", évoque-t-il. Et même, l'agresseur, le harceleur, ça le stoppe", ajoute-t-il.

Adopter les bons gestes

Afin de fournir l'accompagnement adéquat aux victimes, les marchands et buralistes concernés bénéficient d'une formation en ligne ou en présentiel réalisée par Umay et financée par la FDJ. Durant cette dernière, la "méthode des 3R" (recueillir, rassurer et renseigner) leur est expliquée.

L'application Umay est née en 2019. Elle sert à sécuriser les trajets effectués par les usagers qui l'utilisent et leur permet, lors de déplacements où ils ne se sentent pas en sécurité, de trouver refuge dans des lieux qui le sont. Pauline Vanderquand, la créatrice, rappelle bien que les commerçants participant à la démarche, "ne sont pas là pour remplacer la police" ou les associations. Ce sont des lieux "de relais" offrant "un premier service d'accueil où on peut s'arrêter en cas de problème", explique-t-elle. Aujourd'hui, l'application compte au total 8 000 commerçants partenaires, buralistes et marchands de presse compris, qui sont des "safe places".

Sur la photo de gauche à droite : Hervé Garnier, Trésorier général de la Confédération des buralistes de France, Pauline Vanderquand, Régis Jeanne Di Lambard et Isabelle Cesari.